

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

10 mai 2023 à 20 h 30

Date de convocation 05 mai 2023

Le **10 mai 2023** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 05 mai 2023 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Jérôme FER, Isabelle LOSSEAU, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Paul ROULAND (pouvoir à G Stein), Benoît RAVON (pouvoir à H Bureau), Marie-Claude FAUDEUX (pouvoir à A Dufour), Vanessa MARIE, Sandra LETELLIER

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Approbation du PV de la dernière séance*
- *Délibération : licence de taxis*
- *Délibération : devis aménagement entrée city stade*
- *Délibération : décision modificative*
- *Questions diverses*

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 05/04/2023.

LICENCE DE TAXIS (DELIBERATION 2023-S03-D1)

Annule la délibération 2022-S8-D5 portant création d'une autorisation de stationnement de taxi ADS.

En 2022, le Conseil s'est prononcé favorable à la création d'une autorisation de stationnement pour taxis pour un habitant effectuant les formations adéquates et sollicitant de s'installer sur la commune.

Le Conseil souhaitait par sa position aider un administré. Il a été constaté que la maison venait d'être vendue.

La personne en question ayant déménagé, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler l'ADS.

DEVIS AMENAGEMENT ENTREE CITYSTADE (DELIBERATION 2023-S03-D2)

Mme le Maire soumet au Conseil le devis de JCEV pour la fourniture et pose de bornes intemporelles pour sécuriser le chemin d'accès du terrain multisports avec un élément amovible pour permettre le déplacement d'une borne et permettre l'accès aux véhicules de secours. Les bornes seront installées suivant la norme PMR. Le devis s'élève à 1 851 € HT 2 221.20 € TTC. Le Conseil à l'unanimité accepte ce devis

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2023 (DELIBERATION 2023-S0-D3)

Le compte 212 doit être crédité de 34 000 € pour ajustement de l'estimation initiale du multisport inscrite au BP sans la TVA.

Le compte 65561 doit être crédité de 1 269 € pour révision à la hausse de la participation communale au SIVU Cap Nord Est.

Concernant l'augmentation de la participation au SIVU, une harmonisation a été faite avec pour conséquence une augmentation de 66 % entre 2022 et 2023.

Si l'inflation peut être invoquée, elle ne peut pas tout expliquer selon M Stein.

M Bureau précise que les salaires (jusqu'à alors dérisoires et en dessous du SMIC) ont été augmentés pour attirer des vacataires en sous-effectif et que le coût à charge des structures a été réparti sur les communes qui n'accueillent pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2023

COMPTE DEPENSES

Chap	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Entretien de bâtiments publics	- 34 000,00
21	212	38	Agencement de terrain (multisport)	34 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	34 000,00
Total				34 000,00

COMPTE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	34 000,00
Total				34 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au virement suivant de crédits, sur le budget de l'exercice 2023 au compte 65561 pour 1 269 €

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	1 269,00
Total			1 269,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61522	Entretien de bâtiments publics	- 1 269,00
Total			- 1 269,00

SECURITE ROUTIERE

Mme le Maire rapporte les propos échangés lors de la visite des services du Département en Mairie en présence de quelques membres du Conseil avec pour base de travail les idées d'aménagement relevées lors de la précédente réunion.

Il faut au préalable faire réaliser à notre charge un relevé topographique par un géomètre.

Mme Losseau émet l'hypothèse de reprendre ceux peut-être réalisés par le passé. Ils seraient probablement incomplets (réalisés par tranches) et trop anciens pour être exploitables.

Les services du Département fonctionnent en année scolaire. Ils vont nous présenter un avant-projet, une ébauche pour d'éventuels travaux en 2025 en se donnant un an pour monter le dossier et obtenir des subventions. Ils vont, entre autre, étudier l'idée d'un plateau à l'entrée de la rue de la gare en prenant en considération le ruissellement des eaux pluviales.

Une réfection des entrées d'habitation sera chiffrée pour estimation et pour permettre de juger de la faisabilité financière.

Quant aux entrées de commune dont les aménagements sont moins conséquents techniquement et afin de diminuer le coût, nous pourrions éventuellement nous-mêmes démarcher les entreprises pour réalisation et le tout sous convention avec le Département.

DIVERS

La collecte des bleuets sur les 8 mai et 11 novembre évolue. Nous ne recevons plus le matériel par la poste. Il faut aller le chercher à la Cité administrative. Il faut renvoyer la collecte par la poste avec obligatoirement les bleuets restants. La collecte sur chaque commémoration s'élève à 20 - 30 €.

Mme le Maire soumet l'idée pour l'année prochaine de verser une subvention.

Bâtiment communal technique. Nous sommes dans l'attente d'une proposition de l'architecte sur le terrain du 11b rue d'Aviron. Il sera étudié la possibilité de poser une installation photovoltaïque contre une prise en charge financière des travaux de construction. M Stein se renseignera ayant connaissance d'une entreprise procédant ainsi.

M Fer signale que les buttes du multisports ne sont pas à 1m de la clôture mais à 50 cm rendant la taille de la haie impossible.

Les déchets verts. Le Conseil communautaire d'EPN a voté le budget 2023 incluant un arrêt du ramassage des déchets verts.

Mme CANEL a voté contre ce budget.

L EPN renvoie les gens vers les déchetteries, les éco-points et points verts dont Gauville la Campagne qui serait ouvert à tous les habitants d'EPN.

Concernant Gauville, EPN communique sans vérification sur des horaires d'ouverture très anciens et non appliqués. Jusqu'à ce jour, le terrain était clos pour éviter les installations sauvages et dépôts interdits (pneu, électroménager, gravats...).

En cas d'ouverture, sauf à y monopoliser notre employé communal, comment empêcher les dépôts interdits. Si la benne déborde c'est à l'agent communal de retirer le trop plein pour le remettre après. S'il y a des dépôts à côté, idem. S'il y a des déchets autres idem. Pour ouvrir et fermer, idem...

Mme Canel n'est pas d'accord pour que le temps de travail de l'employé communal soit au service d'EPN.

M Bureau trouve cette organisation peu adaptée pour les gens qui travaillent

Les voitures ne sont pas adaptées. Si la benne est pleine, on se fait refouler. Des dépôts sauvages dans la nature sont à craindre.

M Fer déplore qu'on nous mette devant le fait accompli.

M Stein s'interroge sur les difficultés rencontrées par les personnes les plus âgées.

Mme Losseau fait remarquer que le site n'est pas adapté pour que les voitures se croisent.

M Bureau abonde, rien n'est adapté : chemin, demi-tour, hauteur de la benne.

La question se pose de savoir qui est responsable en cas d'accident.

EPN devrait supporter les aménagements et non la commune.

Ne serait-il pas judicieux qu'EPN reprenne sa benne ?

Mme Canel propose un délai de réflexion pour voir le comportement général.